



AFEAS

l'Association
Féminine
d'Éducation et
d'Action
Sociale

UN Avenir POUR LES FEMMES

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION ROYALE SUR
L'UNION ÉCONOMIQUE ET LES PERSPECTIVES DE
DÉVELOPPEMENT DU CANADA

RÉDIGÉ PAR LISE HOULE

SIÈGE SOCIAL .
180 EST, BOUL DORCHESTER
BUREAU 200,
MONTREAL, P.Q. H2X 1N6
TEL (514) 866-1813

OCTOBRE 1983

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AFEAS

CONSEIL EXECUTIF

Mme Lise Paquette, présidente générale
Mme Louise Joly, première vice-présidente
Mme Luce Ranger Poisson, deuxième vice-présidente
Mme Marie-Ange Sylvestre, conseillère
Mme Gisèle Rocheleau, conseillère
Mme Jeannine Bouvet, conseillère

PRESIDENTES DE REGIONS

Mme Marielle Lemyre, région Montréal-St-Jérôme-Outaouais
Mme Martha Tremblay, région Saguenay-Lac St-Jean-Chibougamau-Chapais
Mme Louise Poulin, région Côte-Nord
Mme Renée Fluet, région Joliette
Mme Pauline Smith, région Nicolet
Mme Pauline Normand, région Québec
Mme Simone Lepage, région Bas St-Laurent-Gaspésie
Mme Noella Randlett-Caron, région Richelieu-Yamaska
Mme Denise Roy, région St-Jean
Mme Georgette Gascon, région Mont-Laurier
Mme Julienne Lajoie, région Sherbrooke
Mme Micheline Thérien, région Abitibi-Témiscamingue
Mme Jacqueline Martin, région La Mauricie

SECRETARE GENERALE: Mme Lise Girard

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
LE TRAVAIL	
1. Le travail au foyer	3
2. Le travail des femmes collaboratrices	7
3. Le travail à temps partiel	9
4. Les principes de base d'une relance économique	11
LA RETRAITE	13
LES SERVICES SOCIAUX ET DE SANTÉ	15
LE RÔLE DU SECTEUR BÉNÉVOLE DANS LA VIE ÉCONOMIQUE	17
CONCLUSION	19

INTRODUCTION

L'Association Féminine d'Education et d'Action Sociale (AFEAS) est une association qui groupe 35 000 Québécoises réparties au sein de six cents (600) cercles regroupés en treize (13) régions bien distinctes.

L'AFEAS travaille à améliorer les conditions de vie des femmes et celles de leur milieu. Elle éveille ses membres à leurs responsabilités comme femmes et citoyennes et les incite à se prendre en main et à s'impliquer dans leur milieu.

Par ce mémoire, l'AFEAS répond à l'invitation de la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada (Commission Macdonald) qui désire que chaque Canadienne et Canadien s'exprime sur les difficultés essentielles auxquelles nous faisons face, sur les possibilités que nous avons d'y répondre, sur les buts qui doivent être ceux de notre pays et sur les moyens de les atteindre.

En tant qu'association féminine, nous pouvons dès lors concevoir quel avenir nous souhaitons pour les femmes de demain et cela en tenant compte des besoins et des réalités d'aujourd'hui.

L'AFEAS a identifié quatre secteurs d'activités qui méritent des modifications afin de répondre plus adéquatement aux besoins des femmes. Ces domaines sont: le travail, la retraite, les services sociaux et de santé et enfin, le rôle du secteur bénévole dans la vie économique.

Notre mémoire dresse quelques objectifs auxquels devrait tendre toute politique économique et sociale qui vise une plus grande justice et équité pour ses partenaires. En quelques mots, nous souhaitons que les femmes aient une re-

connaissance sociale et économique de leur travail, quel qu'il soit, et qu'elles aient les mêmes avantages accordés à tout travailleur. Nous voulons pour elles, une retraite décente, une formation adaptée à leurs besoins et des services sociaux et de santé accessibles et de qualité. Nous désirons de plus une reconnaissance de l'apport économique et social des bénévoles et des organismes bénévoles d'éducation et d'action communautaire.

Nous attirons principalement votre attention sur la première partie de notre mémoire qui aborde la situation sociale et économique des "travailleuses au foyer". Des milliers de femmes au Canada demeurent au foyer une partie de leur vie pour rendre à leur famille, et par conséquent à la société, des services qui ne sont pas reconnus par nos politiques sociales et économiques.

Nous espérons que les principes énoncés pour nos quatre secteurs d'activités guideront la Commission dans l'élaboration d'une politique économique et sociale qui tienne davantage compte des besoins des femmes.

LE TRAVAIL

I LE TRAVAIL AU FOYER

Le travail au foyer est une préoccupation majeure pour l'AFEAS parce que 58% de ses membres sont exclusivement au foyer. Une recherche entreprise par notre association au printemps '82, auprès de 2 000 Québécoises au foyer, nous a permis de mieux connaître la situation sociale et économique de ces "travailleuses au foyer"* et de réaliser que ces personnes n'avaient aucune reconnaissance sociale, économique et fiscale pour leur travail.

Pourtant, la contribution des travailleuses au foyer au plan social est énorme. Par l'éducation des enfants, la réalisation du travail domestique, le soin aux personnes malades, âgées ou handicapées, elles concourent, par leur temps, leurs énergies humaines et physiques à l'édification et à l'économie de notre société. L'engagement social dont elles font preuve par leur bénévolat au sein d'organismes de bienfaisance, éducatifs, culturels et autres, contribue à l'organisation et à l'enrichissement de la collectivité.

Mais comme le travail au foyer n'est pas reconnu socialement, les travailleuses au foyer ne peuvent avoir accès à certains programmes sociaux auxquels les autres travailleuses(eurs) ont droit, tels: les régimes de pensions publics, les programmes de formation professionnelle, les allocations de maternité.

Aujourd'hui, la valeur sociale d'un individu étant basée sur sa productivité, on peut difficilement attribuer aux travailleuses au foyer cette reconnaissance sociale puisque leur travail n'est pas comptabilisé dans le produit national brut (P.N.B.). Les travailleuses au foyer assument pourtant

* A chaque fois que le terme "travailleuse au foyer" sera utilisé dans le texte, il inclura celui de "travailleur au foyer".

la production de nombreux services à l'intérieur du ménage; si ces mêmes services étaient rendus hors du foyer, ils seraient inclus dans le P.N.B. Ce simple énoncé démontre que si le travail est accompli par le conjoint au sein de la famille, il devient privé et n'a aucune reconnaissance économique. Par contre, si ce même travail est accompli à l'extérieur du foyer, il devient public et là se voit reconnu économiquement.

De plus, si demain toutes les femmes au foyer se retrouvaient sur le marché du travail, l'Etat devrait de toute urgence réorganiser tous ses services sociaux. Qui garantirait la garde et l'éducation des enfants? Qui prendrait soin des handicapés et des personnes malades qui sont à domicile? Et combien coûterait à l'Etat l'instauration de telles mesures? Ceci n'est que quelques exemples illustrant la valeur sociale et économique des services que les travailleuses au foyer rendent à la société.

Il n'existe pas non plus au plan fiscal de reconnaissance financière pour le travail effectué par les travailleuses au foyer. Celles-ci sont considérées, tout comme les enfants, comme des personnes à charge, leur conjoint profitant ainsi d'une exemption d'impôt.

Dans de nombreux ménages, un des conjoints assume sa participation par la rémunération qu'il retire de son travail à l'extérieur, tandis que l'autre conjoint, par ses activités au foyer, contribue aux charges du ménage. Cette dépendance au plan fiscal n'a donc pas sa raison d'être, car les travailleuses au foyer sont loin d'être à la charge de leur conjoint. Ce manque d'autonomie financière entretient l'état de dépendance des travailleuses au foyer vis-à-vis de leur conjoint et vis-à-vis de la société.

De plus, certains programmes sociaux se basent uniquement sur le revenu familial pour évaluer l'accessibilité des personnes, de sorte qu'une femme dépendant entièrement du revenu de son conjoint peut se voir refuser un programme d'aide (bourses d'études, subventions pour frais de garde) même si

elle n'a aucun revenu. On sait par ailleurs que le revenu du conjoint ne profite pas nécessairement à l'autre conjoint, ceci relevant des ententes entre conjoints, donc du privé.

L'expérience acquise par le travail au foyer et l'engagement social de ces travailleuses ne sont pas considérés par les institutions scolaires et le marché du travail. Entre autres, le milieu scolaire, dans la formation qu'il accorde aux futurs travailleurs, n'est pas assez préoccupé par les besoins particuliers, multiples et variés de formation des travailleuses au foyer qui désirent s'engager davantage au sein de leur collectivité ou retourner sur le marché du travail.

Les institutions doivent favoriser des conditions de vie culturelle de qualité afin de permettre aux femmes de s'épanouir et de jouer leurs divers rôles au sein de leur famille et de la communauté. Les travailleuses au foyer ont droit aux mêmes services de qualité que l'on offre aux jeunes et aux autres travailleurs. Leur besoin d'épanouissement culturel est légitime et le développement des collectivités en dépend.

Afin de reconnaître officiellement le travail au foyer aux plans social, économique et fiscal et d'assurer à ces travailleuses une formation adéquate, nous demandons:

1. Aux gouvernements et institutions de reconnaître la valeur du travail au foyer aux plans social, économique et fiscal:
 - 1.1 - en accordant à la travailleuse au foyer un statut légal de "travailleuse au foyer";
 - 1.2 - en incluant la production des travailleuses au foyer au produit national brut;
 - 1.3 - en faisant bénéficier les travailleuses au foyer des mêmes avantages accordés aux autres travailleurs et travailleuses dans les régimes sociaux et les programmes de formation;

- 1.4 - en considérant au plan fiscal les travailleuses au foyer comme des personnes à part entière et non comme des personnes à charge;
- 1.5 - en reconnaissant dans les lois le travail au foyer comme une participation à l'enrichissement du patrimoine;
- 1.6 - en considérant les expériences et les acquis des travailleuses au foyer lors d'un retour aux études et sur le marché du travail;
- 1.7 - en rendant accessibles les programmes de formation;
- 1.8 - en rapatriant au Québec la formation professionnelle afin qu'elle réponde davantage aux besoins de formation des travailleuses au foyer et de celles qui désirent retourner sur le marché du travail.

II LE TRAVAIL DES FEMMES COLLABORATRICES DE LEUR MARI

Le travail des femmes collaboratrices de leur mari dans une entreprise à but lucratif est encore loin d'être reconnu aux plans juridique, économique et fiscal, même si quelques pas sérieux ont été faits dans ce domaine ces dernières années.

Avant que l'AFEAS ne mette en lumière le statut de ces femmes par une recherche exhaustive, on considèrerait ce travail comme un service rendu au conjoint et à la famille. L'enquête a démontré que ces femmes travaillaient souvent près de quarante (40) heures par semaine au sein de l'entreprise sans reconnaissance sociale et économique. Ces femmes vivent encore trop souvent dans une insécurité complète et se retrouvent complètement démunies financièrement lors de la vente de l'entreprise ou d'un divorce.

Grâce à la persévérance de l'AFEAS et maintenant de l'Association des femmes collaboratrices, les femmes collaboratrices peuvent maintenant recevoir un salaire qui soit déductible du revenu de l'entreprise pour fins d'impôt et ainsi avoir accès à certains avantages sociaux tels: le Régime des rentes du Québec, les accidents du travail, la prestation compensatoire.

D'autres réformes aux plans fiscal, juridique et économique devront être amorcées en vue de faire reconnaître la valeur économique du travail de ces femmes, indépendamment de leur conjoint et permettre aux entreprises familiales de se développer en assurant la sécurité et la reconnaissance de l'apport de chacun de ses membres.

Pour obtenir cette reconnaissance et ces droits, nous appuyons l'Association des femmes collaboratrices dans leurs propositions de développement économique:

2. Respect des droits personnels et collectifs des femmes et ceux des femmes collaboratrices en particulier;
3. Invitation à la créativité et au partage en favorisant l'autonomie des individus et des entreprises;
4. Développement de programmes et de mesures en vue d'assurer l'égalité économique des femmes et des femmes collaboratrices en particulier (pour les femmes collaboratrices = assurance chômage, recyclage, réforme des pensions, impôt sur gains de capital...);
5. Développement de programmes et de mesures en vue d'encourager l'entreprise familiale et de favoriser l'auto-suffisance des familles et des régions;
6. Reconnaître la valeur économique du travail de la femme collaboratrice indépendamment de la valeur économique du travail de son mari.

III LE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

Les raisons qui motivent les femmes à retourner ou à être sur le marché du travail sont multiples: besoin de gagner sa vie, de conserver son autonomie financière, de se réaliser par un travail rémunérateur, d'apporter un revenu supplémentaire à la famille, de poursuivre une carrière.

Cependant, de plus en plus de femmes veulent avoir la possibilité de choisir librement entre le travail à l'extérieur, le travail au foyer ou un partage des deux. Mais ces besoins nouvellement exprimés se heurtent à des barrières solides. Les tâches d'éducatrice et de ménagère échoient encore presque entièrement aux femmes et le travail des femmes à l'extérieur du foyer est encore perçu trop souvent comme un moyen de se changer les idées, de sortir un peu, de s'occuper lorsqu'elles ont moins d'ouvrage à la maison.

Le travail à temps partiel apparaît pour certaines femmes comme un moyen d'intégrer le marché du travail tout en s'occupant de la famille. Il apporte à de nombreuses femmes un revenu leur permettant d'être autonome financièrement et de se réaliser en dehors de la famille.

Malheureusement, le travail à temps partiel constitue pour les femmes un ghetto où elles sont mal payées, exploitées et où elles n'ont aucune sécurité financière.

Pour contrer ces abus, nous demandons:

7. Que les lois soient amendées de façon à ce que les travailleuses (eurs) à temps partiel bénéficient proportionnellement des mêmes avantages sociaux que les travailleuses (eurs) à temps plein effectuant une tâche semblable;

8. *Que des normes de travail à temps partiel soient élaborées, comprenant des modalités de contrôle afin de protéger les droits des travailleuses (eurs) qui choisissent ce type de travail; ces normes devraient toucher la sécurité d'emploi, le nombre d'heures de travail, l'accessibilité à la formation, au travail à temps plein ou à des postes supérieurs;*
9. *Que le travail à temps partiel constitue un choix pour les travailleuses (eurs) et non une "spécialité" de la main-d'oeuvre féminine. Ceci aurait pour avantage d'amener progressivement les hommes et les femmes à faire des choix et à favoriser un partage plus égalitaire des emplois rémunérés et des tâches domestiques et familiales;*
10. *Que les gouvernements travaillent à réaliser, par tous les moyens dont ils disposent, l'égalité homme-femme en emploi, tant dans le secteur public que privé.*

IV LES PRINCIPES DE BASE D'UNE RELANCE ECONOMIQUE

Depuis deux ans, la population canadienne a subi les durs coups de la récession économique (inflation, chômage...) qui a eu des répercussions tant économiques que sociales.

Nous sentons que les gouvernements, les entreprises, les agents socio-économiques et la population commencent à se concerter pour trouver des moyens pour relancer l'économie. Nous les encourageons fortement à poursuivre et à accentuer leurs efforts dans ce sens, car chacun de ces groupes doit se sentir concerné et travailler ensemble pour sortir le pays de sa stagnation.

Le travail est sans nul doute un des principaux secteurs où des énergies devront être déployées pour relancer l'économie. Il faut cependant être conscient que le tournant technologique que nous sommes en train de prendre doit influencer la formation et le type d'emploi qui seront créés au cours des prochaines années.

Chaque milieu de travail doit aussi permettre aux femmes, non seulement d'être traitées à l'égal des autres et sans discrimination aucune, mais aussi d'occuper la place qui leur revient. Pour y arriver, il faut que les femmes puissent obtenir un nombre de postes cadre proportionnel à leur importance sur le marché du travail; il faut des mesures susceptibles de corriger les effets des discriminations passées.

Pour atteindre ces objectifs, nous recommandons:

11. Que tous les agents socio-économiques impliqués (gouvernements, syndicats, employeurs) s'assoient à la même table afin de trouver des solutions à la situation économique

difficile vécue par un trop grand nombre de personnes;

- 12. Que les gouvernements favorisent et promeuvent la création d'emplois adaptés aux nouvelles réalités du marché du travail (ex: par des subventions aux employeurs);*
- 13. Que les gouvernements et les employeurs appliquent le plus tôt possible dans leur milieu respectif, le programme d'"action positive";*
- 14. Qu'un traitement ou un salaire égal soit accordé à tous les travailleuses (eurs) qui accomplissent un travail équivalent au même poste et au même endroit, tel que décrit dans la Charte des droits et libertés de la personne.*

LA RETRAITE

En 1981, 61% des personnes seules au Canada âgées de 65 ans et plus vivaient au-dessous du seuil de pauvreté établi par Statistiques Canada. Les trois quarts de ces personnes pauvres étaient des femmes. Selon le Livre vert sur les pensions du gouvernement fédéral, quand on exclut les 4% de personnes ayant des revenus de plus de 25 000\$, le revenu moyen des personnes âgées n'était que de 6 290\$ en 1979. L'inflation et les hausses de prix font aussi en sorte qu'un grand nombre de personnes âgées vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Cette situation est particulièrement vécue par les femmes et, encore en 1983, être femme est synonyme de solitude et de pauvreté.

On remarque que les différents régimes de retraite publics et privés, s'ils ne sont pas ouvertement discriminatoires à l'égard des femmes, les défavorisent dans leur application. Ceci s'explique de différentes façons: les femmes participent moins à des régimes de retraite privés ne travaillant pas dans des entreprises d'assez grande envergure, une grande mobilité de la main-d'oeuvre féminine, un salaire moindre donnant finalement moins de prestations, une plus grande longévité que les hommes et finalement la non participation des femmes au foyer aux régimes publics. Tout cela voue les femmes à une dépendance économique énorme et à une pauvreté extrême.

Si les personnes de cinquante ans et plus vivent souvent dans un état de pauvreté c'est qu'elles ont souvent travaillé toute leur vie à petit salaire, sans régimes de pensions, d'autres ne peuvent avoir accès à des emplois rémunérés. Elles ne parviennent donc pas à s'assurer une retraite décente.

Nous avons présenté déjà devant la Groupe de travail parlementaire sur la réforme des pensions, un mémoire dans lequel nous proposons des modalités pour améliorer les conditions de vie des femmes avant et pendant la retraite.

Nous vous soulignons ici les principes qui sous-tendent nos requêtes afin d'assurer aux femmes une retraite plus décente:

15. L'universalité des régimes publics de pensions;
16. Les régimes de pensions publics doivent assurer chaque citoyenne (en) d'un revenu décent au moment de la retraite qui soit au-dessus du seuil de pauvreté;
17. La reconnaissance officielle du travail au foyer afin que ces personnes puissent cotiser aux régimes de pensions publics et que les rentes soient partagées également entre les conjoints au moment d'un divorce ou à la retraite;
18. Des avantages égaux aux femmes et aux hommes dans les régimes de retraite à prestations indéterminées;
19. Une retraite anticipée pour les personnes de 55 ans et plus après analyse de leurs revenus et à 60 ans pour les personnes désireuses de s'en prévaloir avec tous les avantages de la retraite.

LES SERVICES SOCIAUX ET DE SANTE

Lors d'une crise économique, les services sociaux sont souvent les premiers touchés. On n'hésite parfois pas à couper les budgets, ce qui a pour conséquence de diminuer les services ou la qualité de ces services. Une crise économique permet cependant de revoir l'organisation des services et de vérifier leur pertinence, questions qui ne se posaient pas en temps d'abondance.

Malheureusement, les gens qui vivent une situation économique difficile ne voient pas leurs besoins diminuer, au contraire. Les problèmes familiaux et sociaux apparaissent plus cruciaux, si ce n'est plus nombreux. L'inflation, le chômage rejoignent les femmes dans leur vie personnelle, familiale et sociale. Les conditions de vie de certaines d'entre elles sont souvent détériorées.

Par exemples, les femmes enceintes qui désirent poursuivre leur grossesse en toute quiétude, devraient trouver dans leur milieu des services d'aide pour pallier aux difficultés familiales, économiques ou autres qu'elles pourraient rencontrer. Pour ce faire, une politique de logement plus adéquate, des services de garde mieux organisés, une politique familiale prenant en considération les besoins des femmes, des services d'aide psychologique, médicale, sociale et matérielle aideraient ces femmes en difficulté.

La même situation se produit pour les femmes devant subir un avortement thérapeutique ou celles qui sont maltraitées (femmes battues, femmes violées). Toutes devraient trouver dans leur milieu des services qui soient accessibles et qui répondent à leurs besoins. Il en est de même pour les femmes qui sont sur le marché du travail, tout comme celles qui travaillent à la maison. Elles sont en droit d'avoir entre autres, des services de garde répondant à leurs attentes.

Nous ne remettons pas en cause la nécessité de remanier certains programmes de services sociaux. Certains services peuvent, à la limite, sembler superflus. Mais dans tous ces changements ou modifications, nous sommes en droit d'exiger des services de qualité qui répondent réellement aux besoins des personnes qu'ils desservent, dans le but de garantir à toute personne le maintien d'une qualité de vie qu'elle est en droit de s'attendre. C'est un objectif à poursuivre et à atteindre.

Afin d'atteindre cette qualité de vie, nous souhaitons:

20. Que soient instaurés des services sociaux et de santé accessibles et de qualité, répondant aux besoins des femmes qui les utilisent.

LE RÔLE DU SECTEUR BÉNÉVOLE DANS LA VIE ÉCONOMIQUE

L'implication de milliers de personnes au sein d'associations et d'organismes d'éducation et d'action communautaire contribue nécessairement à améliorer soit la famille, soit le milieu de vie de chacune de ces personnes. Les multiples projets réalisés par ces différents organismes génèrent des ressources humaines et financières riches et variées qui bénéficient à toute la collectivité.

L'engagement de ces organismes et leur expérience dans des domaines aussi diversifiés que la santé, l'économie et la vie sociale, profitent tant au gouvernement qu'à la population en général. Ces organismes sont d'ailleurs souvent sollicités pour participer à différents regroupements dans l'élaboration de politiques sociales et économiques ou du moins consultés pour connaître leur avis. Les recherches et les actions entreprises par ces groupes contribuent aussi à changer les lois et à faire évoluer plus rapidement les mentalités.

De plus, des organismes comme l'AFEAS axent leur éducation et leur animation sur la prise en charge et l'autonomie de l'individu dans les domaines comme la santé et l'économie, etc... Imaginons l'effet économique et social de cette prise en charge à long terme dans une société.

Envisageons aussi un seul instant, les mêmes services de recherche ou d'éducation offerts par les services gouvernementaux. L'appareil gouvernemental, si lourd et si coûteux, n'arriverait jamais avec le même budget et le même temps à rejoindre autant de personnes et à atteindre les mêmes objectifs.

Le secteur bénévole joue-t-il un rôle social et économique? La question ne se pose même pas. Cependant, des modifications devraient être apportées aux politiques gouvernementales pour reconnaître cet apport social et économique.

A cet effet, nous demandons:

21. Que les gouvernements provincial et fédéral reconnaissent l'apport économique et social des bénévoles et des organismes bénévoles d'éducation et d'action communautaire.

CONCLUSION

Par ce mémoire, l'Association Féminine d'Education et d'Action Sociale, a voulu signifier à la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, quelques avenues pour assurer aux Canadiennes un avenir plus juste et équitable.

Les besoins des femmes sont multiples et variés. Celles qui nous semblent les plus défavorisées à l'heure actuelle sont les "travailleuses au foyer". Elles méritent donc toute votre attention. Nous souhaitons que les principes énoncés pour ce secteur d'activité guideront la Commission dans l'élaboration de politiques sociales et économiques qui tiennent compte de cette catégorie de travailleuses trop souvent ignorées.

Le travail à temps partiel, le travail des femmes collaboratrices et le travail dans son ensemble, sont tous des facteurs qui contribuent à la relance économique à la condition que toutes ces travailleuses (eurs) aient des conditions de travail équitables et qui tiennent compte de leurs besoins particuliers. La retraite et les services sociaux et de santé sont deux autres domaines auxquels la Commission devra s'attarder. Nous désirons aussi rappeler à la Commission que l'engagement des bénévoles au sein d'organismes d'éducation et d'action communautaire constitue pour le pays une richesse inestimable et que l'on doit reconnaître cet apport économique et social.

Nous souhaitons avoir apporté à la Commission quelques éléments de solution afin d'assurer à toutes les Canadiennes un avenir des plus prometteurs.